



Ministère de la Santé
et des Services sociaux

**Deuxième portrait
de l'itinérance au Québec**
Gouvernance de la démarche

ÉDITION

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document s'adresse principalement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

msss.gouv.qc.ca

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

Bibliothèque et Archives Canada, 2018

ISBN : 978-2-550-80751-3 (version PDF)

Les photographies contenues dans cette publication ne servent qu'à illustrer les différents sujets abordés. Les personnes y apparaissant sont des figurants.

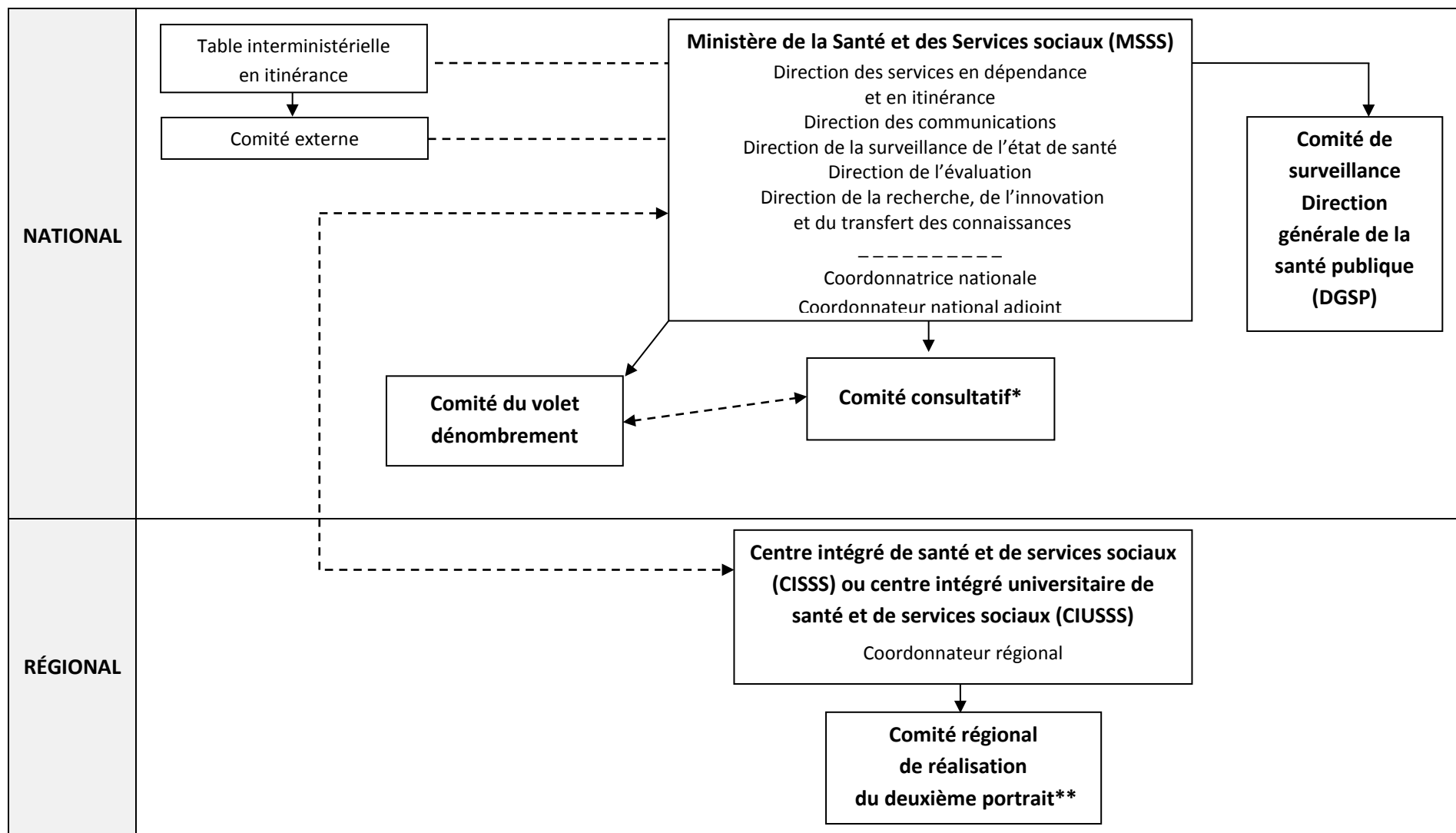
Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2018

DEUXIÈME PORTRAIT DE L'ITINÉRANCE AU QUÉBEC : GOUVERNANCE DE LA DÉMARCHE

Objectifs du portrait :

1. Accroître les connaissances à l'égard du phénomène
2. Suivre son évolution dans le temps
3. Documenter l'utilisation des services par les personnes en situation d'itinérance
4. Soutenir l'établissement des priorités d'action répondant aux besoins des personnes déterminés par les milieux



* Selon l'évolution des travaux, il est possible que d'autres comités se greffent au comité consultatif, en lien avec les volets 2, 3 et 4 du portrait.

** À Montréal, le dénombrement s'inscrit dans un projet concerté entre le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et la Ville de Montréal. Deux comités sont actuellement affectés au volet dénombrement spécifiquement, soit les comités de pilotage et de direction.

À l'échelle nationale

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Au MSSS, différentes directions collaborent à la réalisation du deuxième portrait de l'itinérance au Québec, soit : la Direction des services en dépendance et en itinérance, la Direction des communications, la Direction de l'évaluation, la Direction de la recherche, de l'innovation et du transfert des connaissances, ainsi que de la Direction adjointe de la santé publique. Voici un aperçu des fonctions qui reviennent globalement au MSSS :

- Déterminer les orientations du deuxième portrait sur l'itinérance au Québec et en assure le suivi, de concert avec le comité consultatif, le comité du volet dénombrement et son réseau;
- Embaucher et superviser le travail du coordonnateur national et de son adjoint;
- Coordonner les travaux du comité consultatif;
- Coordonner les travaux du comité du volet dénombrement (et autre comité s'il y a lieu);
- Voir au bon déroulement des travaux et au respect des échéanciers;
- Concevoir et gérer une stratégie de communication;
- Assurer les suivis requis avec le gouvernement fédéral en lien avec l'Entente de financement concernant la mise en œuvre de dénombrements ponctuels au Québec dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI);
- Assurer les liens avec les travaux d'élaboration d'un plan de surveillance qui permettra le suivi d'indicateurs et la diffusion d'information relative à l'évolution du phénomène.

Coordonnateur national et coordonnateur national adjoint

Le coordonnateur national et le coordonnateur national adjoint relèvent de la Direction des services en dépendance et en itinérance du MSSS. Leur mandat consiste essentiellement à assurer la coordination nationale des travaux relatifs au deuxième portrait de l'itinérance au Québec. Ils travaillent en étroite collaboration avec les chercheurs principaux associés à la démarche ainsi qu'avec les comités consultatif et du volet dénombrement.

Les responsabilités suivantes leur sont attribuées :

- Participer à la définition des orientations pour la production du deuxième portrait sur l'itinérance au Québec et de ses modalités de réalisation;
- Élaborer un plan de travail pour la réalisation du deuxième portrait sur l'itinérance au Québec et assurer le suivi de l'ensemble des travaux nécessaires à sa réalisation;
- Mobiliser les instances nationales et régionales concernées pour favoriser leur adhésion et leur participation à la démarche;
- Préparer et animer des rencontres du comité consultatif, du comité du volet dénombrement, des CISSS et des CIUSSS (et d'autres instances s'il y a lieu), en collaboration avec les responsables des comités;
- En collaboration avec la Direction des communications, participer à l'élaboration du plan de communication relatif à la réalisation du portrait, incluant le dénombrement, et à la production des outils qui en découlent;
- Participer à la réflexion sur la méthodologie (priorisation des indicateurs, outils de collecte, etc.) avec les chercheurs principaux associés à la démarche ainsi que les comités consultatif et du volet dénombrement;
- Recueillir les données administratives colligées par les organismes;
- Participer à la rédaction des rapports.

Au regard du volet dénombrement :

Les coordonnateurs nationaux assurent le lien entre le MSSS et les coordonnateurs régionaux, auxquels ils assurent un soutien tout au long de la démarche. Plus spécifiquement, le rôle des coordonnateurs nationaux consiste à effectuer les tâches suivantes :

- En collaboration avec les chercheurs et les comités consultatif et du volet dénombrement, le cas échéant :
 - définir la portée du dénombrement,
 - créer le questionnaire (questions additionnelles),
 - développer le scénario du dénombrement,

- définir les paramètres de gestion des données,
- déterminer la méthode de stockage des données et la politique de confidentialité,
- participer au développement de la stratégie pour le recrutement des bénévoles et aux outils afférents;
- Élaborer un plan de contingence et de continuité couvrant la durée complète du dénombrement à l'échelle nationale et voir à ce qu'un tel plan soit préparé par chacune des régions;
- Former des coordonnateurs régionaux et voir au contenu et à la distribution des documents de soutien prévus pour les coordonnateurs régionaux;
- Préparer la trousse destinée aux bénévoles (outils de formation, questionnaire, instructions pour les bénévoles, formulaire de renonciation) en tenant compte des outils existants, avec la collaboration de la Direction des communications du MSSS;
- S'occuper des travaux relatifs au recrutement des bénévoles avec la collaboration de la Direction des communications du MSSS;
- Faire le bilan du dénombrement ponctuel avec les coordonnateurs régionaux et le comité du volet dénombrement.

Comité consultatif

Mandat : Sous la présidence de Roch Hurtubise, le comité consultatif a pour principal mandat de guider les travaux du MSSS en conformité avec les orientations¹ des quatre volets du deuxième portrait de l'itinérance au Québec. Il s'assure de la cohérence et de la complémentarité des orientations et des recommandations du comité du volet dénombrement (et autre comité s'il y a lieu) avec ses propres orientations et celles du MSSS. Plus particulièrement, les membres du comité ont pour mandat de donner leur avis, en tant qu'experts, sur les travaux qui seront menés par le MSSS, entre autres en collaborant au choix des indicateurs, en favorisant la complémentarité et l'intégration du contenu associé aux différents volets du portrait et en proposant des stratégies pour diffuser les données et favoriser leur appropriation. Le comité consultatif conseillera le MSSS notamment sur :

- les modalités à mettre en place pour favoriser la mobilisation du milieu;
- la méthodologie à préconiser pour la réalisation du portrait (ex. : outils de collecte, saisie des données);
- les connaissances prioritaires à développer;
- l'identification des besoins de consultation d'expertise complémentaire pour la réalisation du portrait;
- les livrables à produire pour favoriser une appropriation des résultats;
- les échéanciers de travail.

Selon l'évolution des travaux, il est possible que d'autres comités se greffent au comité consultatif, en lien avec les volets 2, 3 et 4 du portrait.

Président du comité	Roch Hurtubise, professeur titulaire, École de travail social, Université de Sherbrooke En soutien : Esther Samson, coordonnatrice nationale
Composition du comité	<ul style="list-style-type: none">• Milieu scientifique (3)• Réseau public de la santé et des services sociaux (2)• Milieu communautaire (2)• Personnes ayant vécu en situation d'itinérance (2)• Partenaires interministériels (2)• Milieu autochtone (3)• MSSS<ul style="list-style-type: none">➤ Direction des services en dépendance et en itinérance➤ Direction des communications➤ Direction de l'évaluation➤ Direction de la surveillance de l'état de santé➤ Direction de la recherche, de l'innovation et du transfert des connaissances
Fréquence des rencontres	Environ toutes les 8 semaines (4 à 5 rencontres par année)
Durée du mandat	Environ 2 ans et demi (janvier 2018 à mars 2020)

¹ Référence au document *Deuxième portrait de l'itinérance au Québec – Orientations et démarche*.

Comité du volet dénombrement

Mandat : Sous la direction d’Eric Latimer, le comité du volet dénombrement a pour principal mandat de formuler des recommandations au MSSS au regard de la réalisation des dénombrements de personnes en situation d’itinérance dans onze régions administratives du Québec, et pour lesquels une entente a été conclue entre le Canada et le Québec. Plus particulièrement, les membres du comité ont pour mandat de donner leur avis, en tant qu’experts, sur les travaux qui seront menés par le MSSS, notamment au regard des modalités à mettre en place pour favoriser la mobilisation du milieu, de la méthodologie privilégiée, du questionnaire (questions additionnelles), des outils de communication à développer et des livrables à produire pour favoriser une appropriation des résultats.

Direction	Eric Latimer, chercheur au Centre de recherche de l’Hôpital Douglas et professeur titulaire à l’Université McGill; En soutien : Philippe Guay, coordonnateur national adjoint
Composition du comité²	<ul style="list-style-type: none">• Ministère de la Santé et des Services sociaux (3)• Milieu scientifique (5)• Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (1)• Réseau public de la santé et des services sociaux (2)• Milieu communautaire (2)• Milieu municipal (1)• Milieu autochtone (2)• Conseiller expert – dénombrement Montréal (1)• Gouvernement fédéral (1)
Nombre de rencontres prévu	Entre 3 et 5
Durée du mandat	10 mois (décembre 2017 à septembre 2018)

² Des consultations ponctuelles auprès des personnes ayant vécu une situation d’itinérance sont prévues.

À l'échelle régionale

CISSS, CIUSSS et coordonnateur régional

À l'échelle régionale, les CISSS et les CIUSSS ont le mandat de collaborer avec le Ministère dans la réalisation du deuxième portrait de l'itinérance, notamment par le soutien aux différentes activités de collecte de données et par la mobilisation des acteurs concernés sur leur territoire. Au regard des onze régions ciblées par le dénombrement, les établissements mettront en place un comité régional afin de réaliser leur mandat. Les rôles et responsabilités des établissements ainsi que les modalités de fonctionnement attendues quant aux volets 2, 3 et 4 seront précisés ultérieurement.

Les responsabilités suivantes leur sont attribuées :

- Coordonner les travaux du Comité régional de réalisation du deuxième portrait;
- Participer aux rencontres organisées par le MSSS pour être informés, notamment, des orientations du deuxième portrait, de ses étapes de réalisation et des outils disponibles;
- Établir un dialogue avec les partenaires concernés pour favoriser leur adhésion et leur participation à la démarche;
- Concevoir un plan de communication régional en tenant compte des orientations données à l'échelle nationale.

Au regard du volet dénombrement :

- Sélectionner un coordonnateur régional;
- Déterminer les partenaires de la collectivité (policiers, refuges, etc.);
- Sélectionner les emplacements et les territoires à couvrir lors du dénombrement ponctuel en tenant compte des balises établies nationalement;
- Développer une cartographie du territoire à couvrir;
- Déterminer les ressources (bénévoles ou intervenants) nécessaires au dénombrement ponctuel;
- Élaborer un plan de travail (à partir de celui fourni par le Ministère);
- Concevoir un plan de sécurité;
- Procéder à la sélection, à la formation et à la coordination des bénévoles et des intervenants selon les outils créés et transmis par le MSSS;
- Prévoir une équipe de gestion de stress disponible pour les bénévoles lors de la journée du dénombrement (soutien psychologique et premiers soins);

- S'occuper de la logistique entourant le dénombrement, soit avant, pendant et après l'événement;
- Conceptualiser le quartier général et les lieux de rencontre pour coordonner le dénombrement;
- Préparer le quartier général et les lieux de rencontre pour coordonner le dénombrement :
 - bénévoles au poste d'accueil et d'information,
 - nourriture,
 - mesure compensatoire,
 - poste de contrôle de qualité,
 - enregistrement de départ,
 - déroulement avec les bénévoles et les intervenants,
 - communication du plan de sécurité,
 - gestion des questionnaires,
 - gestion des refuges,
 - relation avec les médias (lancement, mot de clôture, etc.),
 - collecte d'information auprès des refuges;
- Faire un retour sur le dénombrement avec le comité régional et les partenaires.

Comité régional de réalisation du deuxième portrait

NOTE : Le mandat et la composition du comité de réalisation du deuxième portrait pourront être déterminés à l'échelle régionale. Nous vous soumettons ici une proposition.

Sous la responsabilité du CISSS ou du CIUSSS, le comité a pour mandat de soutenir la réalisation du deuxième portrait à l'échelle régionale. L'expertise de ses membres au regard des réalités régionales de l'itinérance sera mise à profit. Le comité sera notamment appelé à formuler des recommandations sur des aspects du deuxième portrait, tels que les partenaires à solliciter, les secteurs où envoyer des bénévoles et des travailleurs de rue, des stratégies pour obtenir l'adhésion de certaines ressources, etc.

Responsable du comité	Sous la coordination du CISSS ou du CIUSSS, avec le soutien du coordonnateur régional
Composition du comité³	<ul style="list-style-type: none">• Direction des communications du CISSS ou du CIUSSS• Direction régionale de la santé publique• Ressources communautaires (refuges pour hommes, femmes, jeunes, ressources pour femmes victimes de violence, toxicomanie, Autochtones, etc.)• Personnes ayant vécu en situation d'itinérance• Représentant de la ville• Service de police
Fréquence des rencontres	À déterminer
Durée du mandat	2 ans et demi (décembre 2017 à mars 2020)

³ À cette étape-ci, nous vous recommandons de déterminer la composition du comité en fonction des travaux relatifs au dénombrement. La composition du comité pourrait être revue selon la nature des travaux attendus dans le cadre des autres volets du portrait.

Démarche en parallèle au deuxième portrait

Comité de surveillance de la Direction générale de la santé publique

La Direction générale de la santé publique (DGSP) mène des travaux en vue d'assurer la surveillance du phénomène de l'itinérance. Cette démarche constitue une des actions à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020. Les travaux du deuxième portrait alimenteront ceux du comité de surveillance de la DGSP.

Dans le contexte du Plan d'action interministériel en itinérance (PAII) 2015-2020, le mandat du comité de surveillance comporte deux objectifs. Le premier est de sélectionner, selon le *Cadre conceptuel de la santé et de ses déterminants*, les indicateurs et les sources de données les plus appropriés pour l'objet de surveillance « itinérance » déjà prévu dans le Plan national de surveillance (PNS). Le deuxième est d'évaluer et de justifier la pertinence d'inscrire de nouveaux objets et indicateurs dans le PNS, ainsi que les sources de données nécessaires et appropriées à cette fin, en tenant compte du *Premier portrait des personnes itinérantes au Québec* (MSSS) et de la *Synthèse des connaissances : vigie et surveillance en itinérance* issue de l'action concertée Pauvreté et exclusion sociale.

Responsable du comité	Sophie Bonneville, responsable du volet développement, adaptation et intégration sociale, Direction de la surveillance de l'état de santé (DSES), Direction générale adjointe de la santé publique (DGASP), MSSS
Composition du comité	<ul style="list-style-type: none">• 4 représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux<ul style="list-style-type: none">○ 1 représentant de la Direction générale adjointe de la santé publique (DGASP)○ 1 représentant de la Direction générale adjointe de la prévention et de la promotion de la santé (DPPS)○ 1 représentant de la Direction générale des services sociaux (DGSS)○ 1 représentant de la Direction générale de la planification, de l'évaluation et de la qualité (DGPEQ)• 1 représentant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) [Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE)]• 1 représentant de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)• 2 experts de contenu• 1 représentant du milieu communautaire• 1 représentant régional en surveillance de l'état de santé
Fréquence des rencontres	Toutes les 6 à 8 semaines
Durée du mandat	1 an

Étapes de réalisation	<ol style="list-style-type: none">1. Appropriation des travaux antérieurs2. Appropriation des objets et indicateurs déjà prévus dans le PNS3. Élaboration d'un modèle conceptuel pour soutenir l'identification des objets, des indicateurs, des variables et des sources de données pour la surveillance du phénomène de l'itinérance, à partir du <i>Cadre conceptuel de la santé et de ses déterminants</i>4. Sélection des objets, des indicateurs et des sources de données à inscrire dans le PNS5. Dépôt auprès du Comité d'éthique en santé publique (CESP) de la grille des objets, des indicateurs et des sources de données retenus pour intégration dans le PNS (DSES)
------------------------------	--